

L'Association canadienne de l'hygiène mentale.—L'Association a été de 1918 à 1950 le Comité national de l'hygiène mentale. L'Association poursuit une campagne éducative continuelle pour renseigner le public sur divers aspects de l'hygiène mentale et, en collaboration avec l'Université de Toronto, dirige un cours de liaison sur l'hygiène mentale au bénéfice de professeurs choisis dans toutes les provinces. Les succursales provinciales s'efforcent de faire mieux connaître les problèmes des maladies mentales et le besoin de la participation du public aux services d'hygiène mentale. Le programme de l'Association comprend aussi des relevés aux fins de la renseigner sur les services actuels d'hygiène mentale ainsi que des recherches sur des aspects particuliers des maladies mentales et du comportement social.

Autres organismes de santé nationale.—D'autres organismes bénévoles poursuivent des initiatives diverses en matière de santé, y compris le soutien financier et la mise à exécution de programmes d'enseignement, de recherches, de formation et de services de traitement. Ces œuvres servent le public en général ou des catégories déterminées de malades ou d'invalides, comme les paraplégiques. Certains organismes, ceux qui s'occupent des aveugles et des sourds par exemple, s'intéressent au bien-être autant qu'aux problèmes de santé de leurs protégés. Des organisations de personnel professionnel, médical et connexe, particulièrement de personnel de santé publique, aident à l'expansion des agences et à l'orientation de leur activité.

PARTIE IV.—SERVICES DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES ANCIENS COMBATTANTS*

Section 1.—Ministère des Affaires des anciens combattants

La grande majorité des anciens combattants s'est aujourd'hui réadaptée à la vie civile et la tâche du ministère des Affaires des anciens combattants s'inscrit désormais dans le cadre d'un programme bien défini; il s'occupe surtout des soins médicaux, du versement de pensions et d'allocations, des œuvres de bien-être social, de la réadaptation des invalides et de l'établissement sur les terres. Le ministère compte 18 bureaux régionaux et deux bureaux sous-régionaux au pays ainsi qu'un bureau régional à Londres. Huit bureaux régionaux et 35 bureaux locaux concourent à l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Des fonctionnaires ambulants préposés à l'établissement des anciens combattants relèvent de ces bureaux et sont au service des anciens combattants établis sur des terres.

Le mode d'administration du ministère des Affaires des anciens combattants établi en 1944 est exposé aux pp. 1086-1087 de l'*Annuaire* de 1946. L'activité du ministère est décrite d'année en année dans les éditions subséquentes. L'exposé en est porté jusqu'au 31 mars 1954 dans les sections suivantes.

Section 2.—Services médicaux, dentaires et prothétiques

Services médicaux.—Le ministère cherche à faire bénéficier les anciens combattants des traitements les plus modernes. Là où les hôpitaux du ministère sont situés près des écoles de médecine, il existe une collaboration étroite avec l'université. Les hôpitaux pour anciens combattants s'occupent activement de l'ensei-

*Communiqué par les divers services du ministère des Affaires des anciens combattants.